

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

15 DECEMBRE 2016

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

**Renouvellement de la
convention de mise à
disposition du service de
collecte et traitement des
déchets entre la commune
de Saint-Germain-en-
Laye et la communauté
d'agglomération Saint-
Germain Boucles de Seine**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 19 décembre 2016
par voie d'affichages
~~notifié~~
transmis en sous-préfecture
le 16 décembre 2016
et qu'il est donc exécutoire.

Le 19 décembre 2016

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUETTE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille seize, le 15 décembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 8 décembre deux mille seize, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD, Monsieur LEBRAY, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIOX, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIRABELLI, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame TEA, Madame LIBESKIND, Madame NASRI, Madame CLECH, Madame LANGE, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LEVEQUE, Madame SILLY, Monsieur ROUXEL

Avaient donné procuration :

Madame RICHARD à Madame BOUTIN
Monsieur JOLY à Monsieur LAMY
Monsieur MIGEON à Monsieur SOLIGNAC
Madame AGUINET à Monsieur ROUSSEAU
Monsieur LEGUAY à Madame PEUGNET
Madame ANDRE à Madame de CIDRAC
Monsieur HAÏAT à Madame VANTHOURNOUT
Madame CERIGHELLI à Madame GOMMIER
Madame ROULY à Monsieur AUDURIER

Secrétaire de séance :

Madame ADAM

Accusé de réception en préfecture
078-217805514-20161215-16-1-09a-DE
Date de télétransmission : 16/12/2016
Date de réception préfecture : 16/12/2016

OBJET : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE

RAPPORTEUR : Madame BOUTIN

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

En application de la loi NOTRe du 7 août 2015 qui transfère aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de nouvelles compétences obligatoires, dont la collecte et le traitement des déchets ménagers, il a été décidé de conclure une convention transitoire de mise à disposition de la gestion du service de collecte des ordures ménagères de la Ville et du personnel affecté à ces missions entre la Commune et la Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucles de Seine.

La convention adoptée par le Conseil Municipal en date du 17 mars 2016 formalise juridiquement cette situation. Elle a été signée pour une durée d'un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 et renouvelable par reconduction expresse.

La Ville souhaite renouveler la convention dans les mêmes termes pour une durée d'un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

L'article 4 de la convention prévoit de réévaluer les modalités de remboursement à la fin de l'année 2016 au regard du rapport d'évaluation de la charge transférée élaboré par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et approuvé par le Conseil Communautaire. A l'issue de cette approbation, l'annexe relative au montant de la refacturation sera modifiée.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le renouvellement de la mise à disposition du service de collecte et traitement des déchets de la Ville de Saint-Germain-en-Laye auprès de la Communauté d'Agglomération de Saint-Germain Boucles de Seine pour une durée d'un an.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À LA MAJORITÉ, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Madame CERIGHELLI (procuration à Madame GOMMIER), Monsieur ROUXEL votant contre,

APPROUVE le renouvellement de la convention temporaire de mise à disposition du service de collecte et traitement des déchets entre la Ville de Saint-Germain-en-Laye et la Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucles de Seine telle qu'annexée à la délibération du 17 mars 2016 pour une durée d'un an et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY